



Compte-rendu du comité de suivi du Schéma Séniors à Paris 2022-2026

Le 10 décembre 2025

Le comité de suivi du schéma séniors a été introduit par Véronique Levieux, adjointe à la maire de Paris en charge des séniors et des solidarités entre les générations.

Quelques réflexions sur ce qu'est la vieillesse grâce au podcast « Même pas mort » des Petits Frères des Pauvres (<https://www.petitsfreresdespauvres.fr/sinformer/podcast/>).

Les avancées de l'axe 1 du schéma « Des séniors acteurs dans la « Ville du quart d'heure » / Paris, ville adaptée à l'avancée en âge »

76% des actions de l'axe 1 sont en cours de mise en œuvre, 16% ont été réalisées et 8% restent à initier. Parmi les exemples d'actions réalisées : Concernant l'espace public et les mobilités, des travaux d'accessibilité des bus et des trams ont été réalisés, de sorte que 59 lignes de bus sur 61 et toutes les lignes de tram sont désormais accessibles à plus de 70%.

Un travail a aussi été mené en partenariat avec la DSP, la CPAM et l'ARS sur la santé des séniors.

La vie culturelle et citoyenne a été animée par des événements comme le forum « Bien vivre sa retraite » à l'Hôtel de Ville ou encore la Semaine Bleue. La convention entre la DAC et la DSOL et le déploiement de « L'Art d'être ensemble » ont permis de co-instruire des projets, de mettre en place des résidences artistiques en EHPAD et une billetterie solidaire.

Des actions pour favoriser le sport chez les séniors ont aussi été réalisées, comme par exemple le partenariat de la direction de la Jeunesse et des Sports avec le 3975 pour Paris Sport Séniors dans le but de mieux informer les séniors et mieux attribuer les places proposées. Un tournoi de tennis de table des clubs séniors a également été organisé.

Intervention d'Elfie Comin, membre du comité des usagers séniors

Mme Comin a présenté le travail du comité avec le conseil parisien de la jeunesse sur les liens intergénérationnels. Elle est revenue sur les réunions entre ces deux instances et elle a donné l'exemple d'un ciné-débat organisé en décembre 2025 pour réunir et faire discuter les jeunes et les séniors. Elle a aussi mentionné le rôle du comité des usagers séniors dans le forum « Bien vivre sa retraite » de juin 2025 à l'Hôtel de Ville pour informer et orienter les visiteurs.

Table-ronde : Protection et prévention des atteintes aux séniors

La première table-ronde a rassemblé : Catherine Buisson, directrice de la Maison des Solidarités du 5^e et du 13^e arrondissement, le docteur Yasser Khaznadjar, directeur de la M2A-DAC Nord-Ouest, et Dorothée Lamarche, responsable de la mission parisienne de lutte contre les maltraitances à la Direction des Solidarités.

La directrice de la Maison des Solidarités a exposé l'engagement des clubs séniors dans les deux semaines Paris Protège qui ont eu lieu en 2025, avec par exemple des cours de self-défense, des ateliers de lutte contre l'usurpation d'identité en ligne et une pièce de théâtre suivie d'un débat sur les violences contre les femmes âgées. Les maisons des solidarités mènent par ailleurs des actions sur la sécurité des séniors tout au long de l'année. Les activités de lien social proposées par les clubs séniors contribuent de plus à protéger les séniors en luttant contre leur isolement.

La présentation d'un cas de signalement pour suspicion de maltraitance a ensuite permis d'expliciter le rôle des différentes structures. La mission parisienne de lutte contre les maltraitances analyse et qualifie le signalement, puis la Maison des Solidarités ou la M2A-DAC peuvent réaliser une évaluation à domicile de la situation, éventuellement les deux structures en binôme. La M2A-DAC effectue une évaluation médicale afin de repérer les besoins spécifiques de la personne âgée vulnérable et peut l'orienter vers une aide à domicile par exemple. La Maison des Solidarités peut accompagner et orienter vers des dispositifs et aides sociales. La mission parisienne de lutte contre les maltraitances et les M2A-DAC offrent un appui aux professionnels pour détecter et lutter contre les maltraitances. Ils ont aussi à leur disposition le guide de la Haute Autorité de Santé sur la maltraitance.

Les trois intervenants identifient plusieurs défis à relever concernant la lutte contre les maltraitances subies par les séniors : le développement de fraudes en ligne et la crainte que les séniors peuvent ressentir par rapport à internet, la mobilisation de tous les professionnels sur cette problématique et l'interconnaissance à renforcer afin de trouver des réponses adaptées aux maltraitances.

Les réactions de l'auditoire après cet échange ont notamment porté sur l'importance de décliner les actions selon les situations de vulnérabilité et la nécessité de sensibiliser le grand public à ces enjeux.

Les avancées de l'axe 2 du schéma « Accompagner les fragilités et renforcer la protection des séniors vulnérables »

73% des actions de l'axe 2 sont en cours de mise en œuvre, 12% ont été réalisées et 15% restent à initier. Parmi les exemples d'actions mises en exergue : Des actions d'aller vers ont été menées pour favoriser l'accès aux droits. Une permanence juridique pour les séniors a également été ouverte au Point d'accès au droit du 15^e arrondissement.

Des actions de soutien et de reconnaissance des aidants ont été menées, ce qui a été mis en valeur lors de la Journée nationale des Aidants en octobre 2025.

Concernant le public senior précaire, une visite apprenante autonomie/urgence sociale a eu lieu en novembre 2025 dans le 18^{ème} arrondissement pour développer l'interconnaissance des professionnels.

Table-ronde : Accompagnement des séniors en situation de précarité

La deuxième table-ronde a rassemblé : Arthur Le Nena, chef de la mission stratégie et partenariats à la Direction des Solidarités, Alain Tossani-Cougnaud, responsable du CHRS Baudricourt (CASVP), Laurent Garcia, directeur de la résidence autonomie Saint-Eloi (CASVP) et Maxime Crosnier, chef de service accueil, hébergement et insertion à la DRIHL Ile-de-France.

La thématique autonomie et précarité a été définie comme l'un des chantiers prioritaires en 2025 pour le Pacte de lutte contre l'exclusion de la Ville de Paris. En effet, la mission Interface du Samusocial de Paris a fait remonter le constat d'un nombre grandissant de séniors très précaires, ce qui a été corroboré par une étude menée par l'Observatoire social de la Ville de Paris. C'est pourquoi, une « task force » autonomie et précarité a été mise en place par la Ville de Paris, la DRIHL et l'ARS. Cela a permis de réaliser des auditions auprès des acteurs impliqués sur ce sujet, de mener des visites de sites et des groupes de travail avec des professionnels de terrain.

Le responsable du CHRS Baudricourt a présenté les conséquences du vieillissement de ses résidents et la manière dont le CHRS y fait face. Depuis 2021, le CHRS Baudricourt expérimente une « Unité de maintien de l'autonomie », ce dispositif prend en charge 16 résidents en perte d'autonomie grâce à quatre auxiliaires de vie sociale et une infirmière. Cependant, les CHRS ne sont pas adaptés pour un public dépendant et n'ont donc pas vocation à l'accueillir de manière pérenne.

Le directeur de la résidence autonomie Saint-Eloi a expliqué comment sont accueillis les résidents précaires dans l'établissement. Il a souligné la difficulté que rencontrent certains séniors à passer d'un centre d'hébergement à une résidence autonomie. L'accueil de ce public est très bénéfique pour la résidence et le directeur porte une volonté d'ouvrir l'établissement sur son environnement, notamment avec le projet d'une buanderie solidaire. D'autres projets sont menés

avec des acteurs de la culture, par exemple avec le théâtre des Bouffes-du-Nord, et ils permettent de tisser à nouveau du lien social pour les résidents. Un projet de convention est aussi en cours d'étude pour faciliter les orientations des centres d'hébergement vers la résidence Saint-Éloi.

La DRIHL Ile-de-France se mobilise de multiples manières sur le sujet de la précarité des personnes âgées, notamment en participant à l'appel à projet (piloté par l'ARS et la Ville de Paris) pour la création d'un EHPAD avec un CHU afin de favoriser les mutualisations pour les publics accueillis. Le vieillissement des résidents en CHU représente un défi majeur pour ces structures, avec un enjeu important de formation des professionnels aux besoins spécifiques des publics vieillissants.

Les défis à relever sur l'accompagnement des personnes âgées précaires sont nombreux. Le secteur social doit mieux s'articuler avec le secteur sanitaire, notamment pour les personnes atteintes de troubles psychiatriques et il est essentiel de recruter plus de psychologues et d'éducateurs dans les établissements sociaux qui ont de forts besoins. D'autres modèles d'établissements sont certainement à imaginer pour trouver des solutions adaptées aux personnes trop dépendantes pour une résidence autonomie mais trop autonomes pour aller en EHPAD. Les besoins de formation des professionnels à la problématique du vieillissement des séniors précaires sont très importants. Le décloisonnement entre les institutions doit encore être renforcé et les prises en charge doivent être coordonnées, notamment avec les leviers que constituent le service public parisien de l'autonomie (SPPA) et le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion.

Parmi les réactions de l'auditoire, le Centre d'action sociale protestant (CASP) a alerté depuis le public sur les limites des centres d'hébergement à accueillir des résidents trop dépendants alors que ces structures n'ont pas vocation à devenir des établissements médico-sociaux. Le CASP a également appelé à une action de l'État pour régulariser davantage de personnes pour des raisons médicales et ainsi leur ouvrir l'accès au droit commun.

La CNAV, représentée dans le public, a de plus souligné les effets bénéfiques du programme « Bien vieillir en résidence sociale » pour prévenir la perte d'autonomie et de lien social des séniors avec un parcours de migration, souvent confrontés à des difficultés sociales.

Les avancées de l'axe 3 du schéma « Des séniors libres de choisir leur habitat »

91% des actions de l'axe 3 sont en cours de mise en œuvre et 9% ont été réalisées.

Parmi les exemples d'actions illustrées, une communication a été faite au Conseil de Paris sur le logement des séniors.

Une expérimentation pour améliorer la relation usagers concernant le logement a été mise en place à la Mairie du 18^e arrondissement et se déploie progressivement dans les autres arrondissements. Des actions pour favoriser la bientraitance des séniors ont été menées, des conférences ont notamment été organisées conjointement avec le Tribunal Judiciaire de Paris à destination des établissements et services pour sensibiliser les professionnels au signalement.

Un plan qualité des EHPAD du CASVP a été amorcé afin de renforcer la prise en charge.

Le 17 mars 2025, la journée des aides à domicile a été célébrée à l'Hôtel de Ville pour remercier les professionnels qui rendent possible le maintien à domicile.

Intervention de Catherine Conso, membre du comité des usagers séniors

Mme Conso a expliqué le travail mené par le comité sur le logement des séniors avec la direction du logement et de l'habitat. Elle a notamment parlé de l'expérimentation à la Mairie du 18^e arrondissement qui a été présentée aux membres du comité pour recueillir leur avis et faire évoluer le contenu des outils à disposition des agents de la mairie.

Table-ronde : Maintien au domicile

La troisième table-ronde a rassemblé : Catherine Kerdelhué, directrice du pôle domicile Léopold Bellan de Paris, Marie-Laure Martin, directrice des accueils de jour thérapeutiques de l'association Isatis, Emilie Thépault, directrice de l'EHPAD Hérold du CASVP, et Stéphanie Leduc, coordinatrice du centre de ressources territorial Hérold.

Les centres d'accueil de jour (CAJ) permettent le bien vieillir en proposant aux personnes vivant à leur domicile et ayant une pathologie neuro-évolutive, des activités visant la préservation de l'autonomie, des capacités physiques, cognitives et le lien social. Grâce à cela, les CAJ soutiennent aussi les aidants.

Les centres de ressources territoriaux (CRT) promeuvent le bien vieillir par le soutien aux aidants, le renforcement du maintien à domicile et la formation des professionnels du domicile. A titre d'exemple, ils agissent notamment sur le lien social, la nutrition et l'activité physique. Le CRT Hérold va proposer un accompagnement renforcé à domicile pour 30 personnes âgées en perte d'autonomie sur les 9^e, 10^e et 19^e arrondissements.

Les services autonomie à domicile (SAD) contribuent au bien-vieillir car ils apportent une réponse coordonnée pour l'aide et les soins à domicile, via un point d'entrée unique. Les grands enjeux auxquels ces services sont confrontés sont l'attractivité, le niveau de financement, ainsi que l'accessibilité et la lisibilité de l'offre. Ces défis nécessitent l'engagement des pouvoirs publics. À Paris, plusieurs mesures visent à rendre plus attractifs les métiers du domicile : la montée en compétence par les formations de l'EPEC, l'amélioration des conditions de travail en créant des lieux de repos, ou encore la mise en valeur de ces métiers comme par exemple lors de la journée des aides à domicile. La Ville de Paris verse une dotation qualité aux services, notamment pour développer des actions de formation du personnel. Néanmoins le niveau de financement des services doit être réévalué au niveau national. Enfin, l'accessibilité des services d'aide et de soins suppose de bien organiser l'offre, de diffuser les informations et de repérer les séniors ne mobilisant pas ces offres.

Les accueils de jour thérapeutiques sont aussi concernés par le manque de visibilité de leur action car ils sont encore peu connus du public. Des actions de communication ont donc été menées en 2024 et 2025 au sein de l'association des accueils de jour thérapeutiques en lien avec la Ville de Paris et une série de rencontres professionnelles ont été organisées pour renforcer la connaissance du dispositif.

Les centres de ressources territoriaux ont été créés en 2022, ils étaient avant appelés « EHPAD hors les murs ». Ils permettent de concilier vieillissement et maintien à domicile en mutualisant des compétences et des ressources gérontologiques avec des établissements médico-sociaux, comme c'est le cas avec l'EHPAD Hérold. Actuellement six CRT ont été autorisés à Paris et l'ARS indique que l'objectif est d'avoir 10 CRT à Paris.

Les SAD, les CRT, les CAJ et les établissements médico-sociaux ont de plus un rôle de coordination face à des situations complexes. Les SAD ont un rôle de sentinelles du quotidien au domicile pour repérer les fragilités et mettre en place des services utiles. Il est important de travailler sur l'acceptation de l'aide par la personne âgée, la pluridisciplinarité et la communication entre acteurs sont essentielles pour répondre aux situations complexes, c'est en particulier ce que permet l'organisation du CRT.

Les enjeux principaux concernant le maintien à domicile sont divers : l'IA va certainement bouleverser les organisations et les pratiques, un changement de regard sur la vieillesse doit être atteint dans la société, par les séniors et leurs proches, la lisibilité des dispositifs pour les aidants doit être améliorée et l'EHPAD doit s'ouvrir sur l'extérieur.

Conclusion et perspectives

L'année 2026 marquera la dernière année du schéma actuel.

Les perspectives de travail pour cette année sont nombreuses :

- Le développement des quartiers hyper accessibles,
- Une accessibilité encore renforcée des jardins parisiens,
- L'organisation de passerelles du dispositif Paris Sport Séniors vers les clubs sportifs parisiens,
- Un engagement renforcé des centres de santé municipaux pour les seniors en matière d'accès aux soins et de prévention,
- La mise en œuvre conjointe d'actions nouvelles par la DRIHL, l'ARS et la Ville de Paris au profit des personnes précaires vieillissantes,
- La poursuite de l'expérimentation des référents territoriaux de lutte contre l'isolement,
- L'animation d'un réseau d'associations sur le bénévolat avec la Fabrique de la Solidarité pour renforcer le lien social,
- Le développement du recours par les séniors isolés aux aides pour lutter contre la précarité énergétique,
- L'élaboration d'une stratégie pour soutenir les aidants,
- Les résultats de l'appel à projet pour un EHPAD avec un CHU optionnel,
- La réouverture des résidences autonomie Épinettes et Piat du CASVP et la mise en occupation de la résidence autonomie Charenton-Meuniers de Cité-Caritas,
- Le renforcement de l'animation et l'engagement territorial des résidences autonomie.

Le déploiement du Service public parisien de l'autonomie donnera de plus un nouveau cadre partenarial pour échanger sur les objectifs des schéma séniors.

L'année 2026 sera aussi consacrée au bilan du schéma actuel et à la concertation pour le renouvellement du schéma séniors.